

Conducteur(trice)-livreur sur véhicule utilitaire léger

Titre professionnel – Arrêté du 17/11/2004

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Le conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger assure la livraison de petits envois au cours de tournées préétablies (qu'il peut lui-même organiser ou non) ou des courses ponctuelles dans le cadre desquelles il gère un envoi unique sur toutes distances avec des délais d'acheminement impératifs. Le tracé des tournées lui est généralement imposé, mais il peut adapter son parcours si des contraintes imprévues l'imposent. Il doit faire preuve de vigilance afin de garantir l'intégrité des produits livrés et respecter les délais de livraison impartis, tout en adoptant une conduite en sécurité. Seul représentant « visible » de l'entreprise, il en est un vecteur commercial important sur lequel repose en grande partie la fidélisation de la clientèle.

Ses activités :

- ▶ Il conduit des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge.
- ▶ Après avoir pris connaissance des livraisons à réaliser et des consignes auprès du service exploitation, il charge sa tournée à bord du véhicule dans l'ordre chronologique qu'il aura déterminé.
- ▶ Il contrôle la cohérence du bordereau d'expéditions avec son chargement, pointe ses colis manuellement ou avec tout moyen informatisé.
- ▶ Il livre ou dépose dans les délais impartis l'ensemble des envois et effectue les reprises ou enlèvements prévus. Dans ce cas, il procède aux contrôles quantitatifs et qualitatifs des marchandises. Il fait émarger les supports à sa disposition justifiant de la bonne réalisation de la livraison.
- ▶ En fin de service, il remet les différents supports d'enregistrement ainsi que les documents en sa possession. Il rend compte des problèmes rencontrés au cours de la journée et signale toute anomalie.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés.

Présentation du titre

Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles :

Réaliser en sécurité des livraisons ponctuelles ou régulières avec un véhicule utilitaire léger.

Niveau indicatif d'entrée :

- 1) Niveau 5^e ou équivalent.
- 2) Permis de conduire B (véhicules légers) indispensable.

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation (à partir de 18 ans) : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - visite médicale – entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère ;
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Un module qualifiant : réaliser en sécurité des livraisons ponctuelles ou régulières avec un véhicule utilitaire léger :

- Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des contraintes.
- Conduire et manœuvrer en sécurité et de façon rationnelle un véhicule utilitaire léger.
- Adopter une attitude commerciale lors de la livraison, du dépôt ou des enlèvements de marchandises.
- Identifier, contrôler et renseigner les différents documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'activité du conducteur-livreur.
- Prévenir les risques professionnels et adapter sa prestation aux aléas et accidents.
- Veiller au maintien du bon fonctionnement et à l'état général du véhicule.

Période en Entreprise (PE) de 2 semaines

Session de validation (1 semaine - 35 heures maximum)

Durée modulable de 2,5 mois environ (385 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Un jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP. Quel que soit le mode d'accès choisi, le même jury évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...) ;
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

A l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de reconnaissance des acquis et de délivrance du titre.

NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

2005 : 69

2006 : 105

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2007) :

- **Auvergne** (Puy-en-Velay)
- **Île-de-France** (Bernes-sur-Oise, Evry-Ris, Gonesse)
- **Rhône Alpes** (Saint-Etienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Aquitaine** : AFT Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77)
- **Centre** : AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88)
- **Île-de-France** : ABC Formation (01 47 27 01 53 - 01 45 05 30 28 - 01 43 87 05 08 - 01 45 05 30 28)
- **Limousin** : AFT IFTIM Le Palais-sur-Vienne (05 55 37 31 23)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT Arras (05 55 37 31 23)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.